



Formation sur l'accès à l'information

Session pour les administrations
déconcentrées à Nabeul et Zaghouan

*1 et 2 avril 2019
Hôtel The Russelior, Hammamet*





Contexte

Les valeurs qui sous-tendent les lois sur l'accès à l'information ont un caractère largement universel et associent étroitement démocratie, transparence et reddition de comptes. Dans ce contexte, inévitablement, les progrès récents de la démocratie dans le monde amènent un nombre croissant de pays à faire preuve de plus de transparence et à adopter en conséquence des lois favorisant l'accès à l'information sous toutes ses formes.

La Constitution Tunisienne stipule, dans son article 32, que « l'État garantit le droit à l'information et le droit d'accès à l'information ». Ce droit est garant de la transparence institutionnelle et sert de levier dans la lutte contre la corruption. Il a été consacré par la loi numéro 2016-22 du 29 mars 2016, portant sur le droit d'accès à l'information.

L'adoption de cette loi constitue un pas important pour la consolidation de la liberté d'expression et la mise en place de règles de transparence et de recevabilité à travers l'application de la nouvelle Constitution et les obligations internationales de la Tunisie.

Il est maintenant nécessaire de prendre les textes d'application et les mesures nécessaires pour une mise en œuvre effective du droit d'accès à l'information. Il est aussi important et urgent de sensibiliser les citoyens aux nouveaux droits que leur ouvre cette loi, et de former les agents publics aux nouvelles démarches et procédures qui permettent aux citoyens de jouir effectivement du droit d'accès à l'information.

L'Instance Nationale d'Accès à l'Information (INAI) créée en 2016 et a parmi ses missions celle de statuer sur les litiges en cas de refus d'accès à l'information, de suivre et évaluer le respect des organismes assujettis à la loi de leurs obligations en matière de la publication proactive de l'information, et de diffuser la culture d'accès à l'information.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre l'INAI et l'OCDE qui vise à promouvoir la culture d'accès à l'information et les principes de la transparence, de la participation citoyenne, de l'efficacité des services publics et de la reddition des comptes.

Cette collaboration fait partie du projet de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert financé par l'Initiative du Partenariat du Moyen Orient des États-Unis. Entre autres, la collaboration soutient la participation de la Tunisie au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP).



Programme du lundi 1 avril

08.30 – 09.00 **Accueil des participants**

09.00 – 09.30 **Allocutions d'ouverture et tour de table**

Mots d'ouverture :

- M. Imed HAZGUI, Président de l'Instance d'Accès à l'Information
- Mme Amira TLILI, Analyste de politiques publiques et coordinatrice de projets, OCDE

Tour de table et présentation des participants

09.30 – 10.30 **Session 1 : Standards internationaux et évolution du droit d'accès à l'information**

Cette session permettra de passer en revue les standards internationaux qui sous-tendent le droit d'accès à l'information dans le monde, et sera l'occasion de présenter l'évolution de ce droit au niveau international, dans la région MENA et en Tunisie.

- ▶ *M. Imed HAZGUI, Président de l'INAI*

10.30 – 11.00 **Pause-café**

11.00 – 12.00 **Session 2 : Une nouvelle assise juridique pour l'accès à l'information**

Cette session permettra de présenter et de discuter des thématiques suivantes :

- Les organismes assujettis à la loi.
- La publication proactive de l'information.
- Les rapports de suivi trimestriels et annuels.
- Les procédures et modes d'accès à l'information.
- Les demandes d'accès à l'information.
- Les délais de traitement des demandes d'accès à l'information.
- Le principe de gratuité.

- ▶ *Mme Naima DHIBI et M. Atef KAMMOUN, INAI*

12.00 – 13.00 **Déjeuner**

13.00 – 15.00 **Session 3 : Les exceptions d'accès à l'information et les recours**

Cette session permettra de présenter et de discuter des thématiques suivantes :

- Les exceptions d'accès à l'information.
- Les modalités d'application des exceptions d'accès à l'information.
- Les cas d'exclusion des exceptions d'accès à l'information.
- Le recours contre les décisions de refus d'accès devant l'INAI.
- Le recours devant le tribunal administratif.
- Les sanctions.

► *M. Issam SGHAIER*, INAI

Programme du mardi 2 avril

9.00 – 9.30 **Rappel**

9.30 – 11.00 **Session 4 : Les défis de mise en œuvre de la loi d'accès à l'information**

Cette session permettra de discuter des obstacles et défis qui pourraient entraver la mise en œuvre effective de la loi d'accès à l'information, en lien notamment avec :

- Les défis relatifs au fonctionnement de l'instance d'accès à l'information.
- L'organisation de l'archive et l'absence d'un système de gestion documentaire.
- L'harmonisation des textes juridiques.
- La diffusion de la culture d'accès à l'information.
- La formation des agents publics.

► *M. Adnene LASSOUED, Vice-Président de l'INAI*

11.00 – 11.30 **Session 5 : L'instance d'accès à l'information**

Cette session permettra de présenter l'Instance d'accès à l'information : sa composition, son fonctionnement, et ses attributions.

Elle permettra notamment d'exposer les missions juridictionnelles de l'Instance ainsi que son rôle en matière d'information, d'encouragement de la diffusion proactive, de promotion de la culture d'accès à l'info, ainsi que son rôle pour les projets de lois et textes réglementaires ayant lien avec le domaine de l'accès à l'information.

► *M. Thameur BEN ALI, INAI*

11.30 – 12.30 **Session 6 : Lecture de la jurisprudence de l'INAI**

Cette session est consacrée à la présentation et l'analyse des décisions importantes de l'INAI, afin d'illustrer les concepts théoriques présentés dans cette formation et d'expliquer la méthodologie d'application des dispositions de la loi organique n° 2016-22 relative au droit d'accès à l'information.

► *Mme Imen NEJI et Mme Latifa BENBOUBAKER, INAI*

12.30 – 13.00 **Clôture et distribution des certificats de participation**

13.00 – 14.00 **Déjeuner**

L'OCDE

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) est un organisme international qui a pour but de promouvoir des politiques visant à améliorer le bien-être économique et social des personnes partout dans le monde. Il est composé de 35 pays membres, d'un secrétariat basé à Paris et d'un comité formé d'experts issus du gouvernement et autres, spécialisés dans chaque domaine d'intervention de l'organisation.

L'OCDE offre un forum dans lequel les gouvernements peuvent travailler de pair afin de partager leurs expériences et rechercher des solutions aux problèmes communs auxquels ils font face. Nous travaillons en collaboration avec les gouvernements pour comprendre les facteurs à l'origine des changements économiques, sociaux et environnementaux. Nous mesurons la productivité et les flux mondiaux de commerce et d'investissement.

www.oecd.org

Le Programme MENA-OCDE pour la gouvernance

Le programme MENA-OCDE pour la gouvernance est un partenariat stratégique entre les pays de la région MENA et de l'OCDE pour partager des connaissances et de l'expertise, en vue de diffuser les normes et les principes de bonne gouvernance qui soutiennent le processus de réforme en cours dans la région MENA.

Le programme renforce la collaboration avec les initiatives multilatérales les plus pertinentes actuellement en cours dans la région. Plus particulièrement, le programme soutient la mise en œuvre du partenariat de Deauville du G7 et aide les gouvernements à répondre aux critères d'admissibilité pour devenir membre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Grâce à ces initiatives, le Programme agit comme un des principaux défenseurs de la gestion des réformes de la gouvernance publique en cours dans la région MENA.

Le programme fournit une structure durable pour le dialogue de la politique régionale ainsi que pour des projets pays spécifiques. Les projets reflètent l'engagement des gouvernements de la région MENA à mettre en œuvre des réformes de leur secteur public afin de libérer leur potentiel de développement social et économique dans le contexte des attentes grandissantes des citoyens en matière de services publics de qualité, d'inclusion dans l'élaboration des politiques publiques et de transparence.

<http://www.oecd.org/mena/governance/>

Le projet OCDE pour le Gouvernement Ouvert et l'accès à l'information

L'OCDE soutient les pays membres de l'OGP et ceux qui veulent en être membre à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de gouvernement ouvert. Elle fournit aux pays ses analyses en matière de gouvernement ouvert et contribue au recueil des données pour favoriser des recommandations fondées sur les faits. Des examens de gouvernement ouvert ainsi que des groupes de travail régionaux contribuent à l'élaboration de cadres détaillés de réforme du secteur public inspirés par les principes de gouvernement ouvert.

Dans le cadre d'un projet régional, l'OCDE soutient le Liban, le Maroc et la Tunisie dans la mise en œuvre de leurs lois d'accès à l'information et dans le renforcement d'une culture de transparence dans le secteur public.

<http://www.oecd.org/mena/governance/open-government/>

CONTACT

Amira TLILI | amira.TLILI@oecd.org

Suivez-nous sur Twitter

[@OECDgov](https://twitter.com/OECDgov)

[#MENAOECD](https://twitter.com/MENAOECD) [#OECDORG](https://twitter.com/OECDORG)